

**PRIMATURE**

-----  
**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°020-2024)

-----  
**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

**Ouagadougou, le 20 juin 2024**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le jeudi 20 juin 2024,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 33 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

Le Conseil a adopté **un décret** portant création de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous (IPEQ).

Au début des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans le processus d'Education pour Tous (EPT). Après plusieurs années, les résultats restent mitigés. L'IPEQ a l'ambition d'offrir aux Burkinabè une éducation innovante débarrassée des insuffisances de tous ordres.

Sa mise en œuvre repose sur sept (07) principales composantes qui sont :

- la construction, la sécurisation, la normalisation et la modernisation des infrastructures éducatives ;
- la création d'une université polytechnique ;
- la réforme des structures de gestion de l'école et la dynamisation de la participation des acteurs de l'éducation ;
- la dynamisation des cadres d'apprentissage et de formation continue des enseignants ;
- l'assainissement et l'encadrement de la délivrance des diplômes ;
- la dynamisation de l'enseignement professionnel et technique ;
- l'organisation de la discipline scolaire et de la propreté des établissements.

A terme, l'IPEQ permettra :

- de changer la forme habituelle des écoles par la construction des édifices à niveau regroupant plusieurs ordres d'enseignements afin de faciliter l'enseignement civique et patriotique ;
- de mettre les universités aux normes par la construction d'amphithéâtres, de bibliothèques et de restaurants universitaires ;
- de valoriser la recherche scientifique.

L'Initiative s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Prévue pour une durée de cinq (05) ans, elle sera logée au sein du Bureau national des Grands projets du Burkina (BN-GPB).

L'adoption de ce décret permet la création de l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité pour tous.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

Le Conseil a adopté **quatre (04) rapports**.

**Le premier rapport** est relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2024, au 31 mars.

Le budget de l'Etat, exercice 2024 a été adopté en recettes et en dépenses respectivement à **3 019,12 milliards F CFA** et à **3 694,59 milliards F CFA** avec une épargne budgétaire de 509,69 milliards F CFA et un besoin de financement de 675,47 milliards F CFA.

Au 31 mars 2024, les grandes natures de dépenses ont connu une sensible évolution due aux réaménagements budgétaires opérés au sein des ministères et institutions. Ainsi, les dépenses ordinaires sont passées de **2 282,11 milliards F CFA** à **2 281,09 milliards F CFA**.

Au 31 mars 2024, le budget de l'Etat a été exécuté à hauteur de **665,26 milliards F CFA** en recettes et à **881,81 milliards F CFA** en dépenses pour des prévisions annuelles respectives de **3 144,12 milliards F CFA** et de **3 694,59 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de 23,87%.

Au niveau de la gestion de la trésorerie, au 31 mars 2024, au total **803,25 milliards F CFA** ont été encaissés sur des comptes de disponibilités des comptes directs du Trésor contre **885,48 milliards F CFA** en 2023 à la même période.

Quant à l'épargne budgétaire et le solde budgétaire global, ils sont ressortis respectivement à **-48,02 milliards F CFA** et à **-241,31 milliards F CFA** pour des soldes prévisionnels respectifs de **509,69 milliards F CFA** et de **-675,48 milliards F CFA** après les différents ajustements.

Au regard de la situation d'exécution du budget de l'Etat au 31 mars 2024, le Conseil recommande la poursuite des actions visant l'efficacité de la dépense budgétaire axée sur le financement des priorités du Gouvernement.

Le Conseil a également marqué son accord pour la transmission dudit rapport à l'Assemblée législative de Transition.

**Le deuxième rapport** est relatif à **un projet de loi** portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 mai 2023 à Sharm El Sheikh (Egypte), entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement du projet d'augmentation du capital de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD).

La ratification de l'Accord de prêt permettra de renforcer la participation du Burkina Faso à l'augmentation du capital de la BOAD par une émission de nouvelles actions pour un montant de **30 800 000 000 F CFA**, soit 50 000 000 USD. Elle permettra également d'augmenter de 50% le financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

**Le troisième rapport** est relatif à **un projet de loi** portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 09 avril 2024 à Lomé au Togo, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'élargissement et de modernisation de la RN4-section intersection RD152-intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas SANKARA.

L'Accord de prêt de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement de ce projet est de **30 000 000 000 F CFA**.

Le coût total du projet est de **115 137 000 000 F CFA TTC**, cofinancé par l'Etat du Burkina Faso, VISTA BANK et la BOAD.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de circulation des usagers dans la province du Kadiogo et particulièrement dans les communes de Ouagadougou et de Saaba.

Le projet permettra :

- d'améliorer la mobilité sur le tronçon urbain de la RN4 en réduisant le temps de parcours d'environ 50% ;
- de réduire le nombre d'accidents de la circulation de plus de 60% ;
- de réduire le coût d'exploitation des véhicules d'environ 60% à partir de la première année de mise en circulation.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

**Le quatrième rapport** est relatif au projet de Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027.

Le DPBEP a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroéconomiques et financiers. Il permet d'apporter une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat.

Selon le scénario de base, et sous l'hypothèse d'une situation sécuritaire normalisée, d'un climat socio-économique apaisé et d'une pluviosité favorable, l'activité économique connaîtrait une croissance projetée de **6,0%** en 2025, à **5,4%** en 2026 et à **4,9%** en 2027.

Les recettes budgétaires totales seraient de **3 126,0 milliards F CFA** en 2025, de **3 431,2 milliards F CFA** en 2026 et de **3 743,4 milliards F CFA** en 2027, soit un accroissement annuel moyen de 9,4%.

Les dépenses budgétaires totales se chiffrent à **3 651,1 milliards F CFA** en 2025, à **3 870,1 milliards F CFA** en 2026 et à **4 114,2 milliards F CFA** en 2027, soit un taux annuel moyen de progression de 6,2%.

L'épargne budgétaire se chiffrait à **512,8 milliards F CFA** en 2025, correspondant à une amélioration de 2,1 milliards F CFA par rapport à 2024. Cette épargne budgétaire ressortirait à **704,9 milliards F CFA** en 2026 et à **870,3 milliards F CFA** en 2027.

Le déficit budgétaire ressortirait à **525,1 milliards F CFA** en 2025, à **438,8 milliards F CFA** en 2026 et à **370,8 milliards F CFA** en 2027. Rapporté au Produit intérieur brut (PIB), ce déficit représenterait **3,6%** en 2025, **2,8%** en 2026 et **2,2%** en 2027.



Les projections de ressources et de dépenses sur la période 2025-2027 sont faites en lien avec une activité économique qui connaîtrait une bonne performance.

#### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers de l'Office national des barrages et des aménagements hydro-agricoles (ONBAH).

L'adoption de ce décret permet de doter l'ONBAH de textes réglementaires afin d'accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat.

#### **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** porte fixation des normes d'efficacité énergétique dans l'industrie et leurs modalités de mise en œuvre.

Au Burkina Faso, la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie a consacré l'efficacité énergétique comme un maillon essentiel dans l'offre de services énergétiques efficaces et durables.

Si la réglementation a déjà encadré l'exercice des activités d'audits énergétiques, elle est restée insuffisante en ce qui concerne l'efficacité énergétique chez les industriels. La définition des normes d'efficacité énergétique dans l'industrie est donc capitale pour assurer la durabilité des services énergétiques.

L'adoption de ce décret permet la fixation des normes d'efficacité énergétique dans l'industrie, conformément à la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

**Le deuxième décret** porte adoption des règles techniques d'exploitation du réseau de transport de l'électricité.

L'adoption de ce décret permet de disposer de règles techniques d'exploitation du réseau de transport de l'électricité en phase avec les normes communautaires, conformément à la loi n°14-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie.

**Le troisième décret** porte détermination des quantités maximales d'or brut et des autres substances précieuses autorisées en possession ou en détention.

Ce décret est une relecture du décret n°2018-0969/PRES/PM/MMC/MINEFID/MCIA du 24 octobre 2018 portant détermination des quantités maximales d'or brut et des autres substances précieuses autorisées en possession ou en détention.

Ce décret a pour objectif de permettre à la Société nationale des substances précieuses (SONASP) de capter une plus grande quantité d'or issue de la production artisanale et également de restaurer la confiance entre l'administration des mines et les artisans miniers pour l'écoulement de leurs produits miniers.

L'adoption de ce décret permet à la Société nationale des substances précieuses de jouer son rôle en tant que structure publique en charge de l'achat et de vente de l'or issu de l'activité d'orpaillage.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre d'Etat, ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil le bilan de la 2<sup>ème</sup> édition du Mois du Patrimoine burkinabè, tenue du 18 avril au 18 mai 2024.

Le Mois du Patrimoine burkinabè a pour objectif de renforcer le rôle social des curiosités de notre patrimoine culturel en incitant à une forte fréquentation des expositions muséales, des monuments, des sites et des lieux de mémoires.

Un mois durant, de nombreux Burkinabè ont été inspirés par la richesse du patrimoine national à travers des visites d'expositions dans les musées, la participation à des conférences et ateliers, à des excursions touristiques sur des lieux de mémoire et des moments de souvenirs d'illustres personnages qui ont contribué à ériger et à modeler notre société.

Cette édition a enregistré 7 872 visiteurs au Musée national du Burkina Faso, 6 792 visiteurs au Musée Sogossira SANON de Bobo-Dioulasso et 17 588 au Mémorial Isidore Noël Thomas SANKARA.

**II.2.** Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à une Conférence internationale, prévue du 27 au 28 juin 2024 à Shanghai en République populaire de Chine.

Cette conférence est placée sous le thème : « *Construire un partenariat mondial pour le développement en Afrique. Les rôles des institutions financières internationales (BMD) et de la Chine* ».

Elle est organisée par l'Institut d'études internationales de Shanghai (SIIS) et a pour objet, d'offrir un cadre de réflexion sur les enjeux de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement durable en Afrique. Ainsi, elle permettra aux participants de réfléchir sur des thématiques telles que la

croissance économique et la transition écologique en Afrique, la dette extérieure des pays africains et les perspectives relatives au Sommet Chine-Afrique prévu en septembre 2024.

**II.3.** Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil **des communications orales** :

- **une communication** relative à la participation du Burkina Faso à un atelier de formation en capitalisation des résultats et évaluation d'impact des projets et programmes de développement, qui se tiendra du 24 au 29 juin 2024, à Bamako au Mali.

L'évaluation d'impact permet d'identifier, d'isoler et d'analyser les changements résultant d'une intervention de développement, dans le but d'en mesurer la performance et d'éclairer la prise de décision basée sur la preuve. Cette évaluation d'impact est sous-tendue par une bonne capitalisation des résultats et une gestion efficace des expériences vécues.

Dans un contexte de rareté des ressources, doublé d'une forte exigence citoyenne pour une meilleure gouvernance du bien public, l'évaluation d'impact, en tant qu'outil d'aide à la prise de décision, contribue à l'amélioration de la transparence, de l'imputabilité et de l'efficacité des projets et programmes de développement.

La formation permettra aux représentants de notre pays de maîtriser les démarches, les techniques et les méthodes d'évaluation d'impact, ainsi que les outils modernes de capitalisation et de gestion des expériences et des résultats des projets et programmes de développement.

- **une communication relative** à la participation du Burkina Faso à la 17<sup>ème</sup> session annuelle du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des Partenariats public-privé (CICPPP), prévue du 24 au 27 juin 2024 à Genève en Suisse.

Cette session vise à poursuivre les échanges sur les résultats des réflexions menées sur la contribution des Partenariats public-privé à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et les modalités de mise en œuvre des conclusions de la 8<sup>ème</sup> édition du Forum international sur les Partenariats public-privé tenue du 08 au 10 mai 2024, à Istanbul en Türkiye.

- **une communication relative** à la participation du Burkina Faso à la rencontre du groupe de travail de International Co-operation review Group (ICRG) et à la plénière du Groupe d'action financière (GAFI) à Singapour, prévues du 23 au 28 juin 2024.

Ces rencontres ont pour objectif d'examiner les rapports de progrès des pays sous processus de l'ICRG afin d'apprécier dans quelle mesure ceux-ci mettent en œuvre leur plan d'actions d'amélioration du dispositif national de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

La participation du Burkina Faso à ces deux événements permet de conforter l'engagement de notre pays à mettre en œuvre le plan d'actions de l'ICRG vis-à-vis du GAFI et de la communauté internationale ;

- **une communication relative** à la session ordinaire de l'année 2024 du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC), tenue le 14 juin 2024 à Ouagadougou.

Cette session était placée sous le thème : « *Développer une stratégie de mobilisation des ressources financières endogènes pour le financement pérenne des pôles de croissance en vue d'accroître leur contribution à la souveraineté nationale* ». Elle a permis entre autres, d'examiner l'état de mise en œuvre des pôles de croissance, de faire des propositions de mécanismes pour le financement pérenne et endogène des pôles de croissance et d'approuver le plan d'actions prioritaires 2024 de promotion des pôles de croissance.

**II.4.** Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de l'édition 2024 du Tour du Faso. Il s'agit du 35<sup>ème</sup> Tour cycliste international du Faso.

Le Tour international du Faso est une compétition cycliste, organisé au dernier trimestre de chaque année au Burkina Faso. Il est inscrit au programme de l'Union cycliste internationale (UCI) en catégorie 2.2 et est l'une des compétitions sportives les plus prisées.

L'organisation de l'édition 2024 vise à renforcer la résilience de la population, à renouer avec la régularité de la compétition, à mobiliser plus de partenaires et à élever le niveau des équipes invitées.

Ce 35<sup>ème</sup> Tour cycliste international du Faso, connaîtra 10 étapes et sera lancé le 25 octobre 2024 pour une arrivée finale le 03 novembre 2024 à Ouagadougou.

### **III. NOMINATIONS**



### **III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES**

#### **A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

- Monsieur Gislain William **TOE, Mle 119 323 N**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Kiswend-Sida Hyacinthe **NIKIEMA, Mle 303 175 C**, Contrôleur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Comptable principal des matières de la Cour de Cassation ;
- Madame Aminata **OUEDRAOGO, Mle 278 095 M**, Contrôleur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommée Comptable principale des matières de l'Ecole nationale des douanes (END).

#### **B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

- Madame Gisèle Basseffyam Isabelle Marie **SAGNON/SAWADOGO, Mle 130 311 W**, Magistrat, catégorie P, grade exceptionnel, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommée Chargée de mission ;
- Madame Wendinmi Valérie **BONKOUNGOU/SAOUADOGO, Mle 130 305 C**, Magistrat, catégorie P, grade exceptionnel, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommée Chargée de mission ;
- Monsieur Brahim **SERE, Mle 130 304 U**, Magistrat, catégorie P, 5<sup>ème</sup> classe, grade exceptionnel, 3<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Ilassa **PORGO, Mle 130 326 K**, Magistrat, catégorie P, grade exceptionnel, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;

- Monsieur Yakouma Jean de Dieu **BAMBARA, Mle 53 345 E**, Conseiller en Droits humains, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 200 416 G**, Conseiller en Droits humains, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de la promotion de la tolérance et de la paix ;
- Monsieur Idrissa **OUEDRAOGO, Mle 223 896 D**, Conseiller en statistique et analyse du développement, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation ;
- Monsieur Denis **DABONE, Mle 279 591 N**, Conseiller en Droits humains, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur de l'éducation au civisme et à la citoyenneté.

#### **C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

- Monsieur Seydou **OUATTARA, Mle 215 303 M**, Enseignant-chercheur, catégorie P, 2<sup>ème</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET) ;
- Monsieur Ardjouma **SIRIMA, Mle 91 555 S**, Ingénieur d'élevage, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur général du Centre de promotion de l'aviculture et de multiplication des animaux performants (CPAMAP).

#### **D. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT**

- Monsieur Gomsida **OUEDRAOGO, Mle 75 404 M**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé d'études.

**E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

- Monsieur Hatimi **DEME**, **Mle 38 192 X**, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non-formelle, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>ème</sup> échelon, est nommé Chargé de mission.

**F. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

- Monsieur Djourmité Nestor **NOUFE**, **Mle 517 754 M**, Gestionnaire, est nommé Directeur général du Programme national de Volontariat au Burkina Faso (PNVB).

**G. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

- Monsieur Naba **KOLGRE**, **Mle 324 700 B**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur régional des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière du Plateau-Central ;
- Monsieur Aboubacar Sidy Mohamed **BAHIKORO**, **Mle 260 667 L**, Commissaire principal de police, catégorie I, 2<sup>ème</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, est nommé Directeur des systèmes de gestion des titres de transports.

### **III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) et de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Institut géographique du Burkina (IGB) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- des sociétés minières GOLDEN HAND SA et NETIANA MINING COMPANY SA au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

Le Conseil a également procédé à la nomination d'un Membre au Conseil d'orientation de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Conseil a en outre procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de la société minière GOLDEN HAND SA.

**A. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS,  
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Boubacar Sidik **KOITA, Mle 130 574 M**, Magistrat, Membre au Conseil d'orientation de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) pour un mandat de six (06) ans.

**B. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES  
ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS DUMU KA FA**

- Monsieur Oula Damien **OUATTARA, Mle 254 841 M**, Ingénieur d'agriculture.

**ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE COMITE  
INTERPROFESSIONNEL DE L'ANACARDE DU BURKINA FASO  
(CIAB)**

- Monsieur Ibrahim **SANFO**, Président du CIAB.

**Le second décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère de l’Economie, des finances et de la prospective :**

- Madame Salamata **COMPAORE**, **Mle 212 271 N**, Conseiller en aménagement du territoire et développement local.

**Au titre du ministère de l’Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :**

- Monsieur Gommêtekba Toussaint **DIPAMA**, **Mle 216 137 T**, Administrateur des services financiers.

**Au titre du ministère de la Solidarité, de l’action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :**

- Monsieur Boureima de Salam **OUEDRAOGO**, **Mle 32 500 B**, Administrateur des affaires sociales.

**C. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** nomme Monsieur Grégoire Aimé **YAGUIBOU**, **Mle 110 004 L**, Ingénieur en génie civil, Administrateur représentant l’Etat, au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement au Conseil d’administration de l’Institut géographique du Burkina (IGB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Le second décret** renouvelle le mandat de Madame Awa **COMPAORE/ZOURE**, **Mle 108 470 L**, Administrateur civil, Administrateur représentant l’Etat, au titre du ministère de l’Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité au Conseil d’administration de l’Institut géographique du Burkina (IGB) pour une dernière période de trois (03) ans.

## **D. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société minière GOLDEN HAND SA pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières :**

- Monsieur Sougrinoma Basile **ZONGO**, Officier, en remplacement de Monsieur Wendpenga Aimé NONGKOUNI ;
- Monsieur Mamadou **SAGNON**, **Mle 207 637 L**, Ingénieur des travaux de la géologie et des mines, en remplacement de Monsieur Brama Martial SAMA.

**Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :**

- Monsieur Jean Philippe **DAKOURE**, **Mle 104 267 W**, Administrateur des services financiers.

**Le deuxième décret** nomme Monsieur Sougrinoma Basile **ZONGO**, Officier, Président du Conseil d'administration de la Société minière GOLDEN HAND SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Wendpenga Aimé NONGKOUNI.

Le troisième décret nomme Monsieur Aimé Achille **SIMPORE**, Mle 111 086 V, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la société minière NETIANA MINING COMPANY SA pour un premier mandat de trois (03) ans.



[www.sig.gov.bf](http://www.sig.gov.bf)

Le Porte-parole du Gouvernement,



**Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

*Officier de l'Ordre de l'Etaton*